



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'un poteau incendie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que la LYONNAISE DES EAUX de Vendôme doit intervenir à Sargé sur Bray au lieu-dit « L'Eguillé » pour le renouvellement d'un poteau incendie,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit « L'Eguillé » en raison du renouvellement du poteau incendie à compter du 30 Août 2016 et ce pendant la durée du chantier, soit environ deux jours.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores avec empiétement sur la chaussée.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise devant intervenir.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 18 Août 2016

Le Maire,

Jean LÉGER

